



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-012-2021-08

PUBLIÉ LE 6 AOÛT 2021

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Délégation de Bassin Seine-Normandie

IDF-2021-05-18-00007 - Arrêté portant modification de l'arrêté n°IDF-2021-02-26-002 du 26/01/2021 de composition partielle et de nomination au sein du comité de bassin Seine Normandie (3 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

IDF-2021-05-18-00007

Arrêté portant modification de l'arrêté n°IDF-2021-02-26-002 du 26/01/2021 de composition partielle et de nomination au sein du comité de bassin Seine Normandie

ARRÊTÉ N°

portant modification de l'arrêté n°IDF-2021-02-26-002 du 26 janvier 2021 de composition partielle et nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN SEINE NORMANDIE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-8, D. 213-17 et suivants ;

VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages notamment son article 34 ;

VU la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique et notamment son article 134 ;

VU le décret n°2020-1062 du 17 août 2020 relatif à la composition des comités de bassin ;

VU le décret en Conseil des ministres du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (hors classe) - M. GUILLAUME (Marc)

VU l'arrêté n°IDF-2021-02-26-002 du 26 janvier 2021 de composition partielle et nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie ;

VU l'arrêté n°IDF-2021-02-02-004 du 2 février 2021 complétant l'arrêté de composition partielle et nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie ;

VU les propositions complémentaires de l'association des maires de France;

CONSIDÉRANT que suite à la réception de ces propositions, une modification de l'arrêté préfectoral de composition du comité de bassin Seine-Normandie est nécessaire ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France et de la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;

ARRÊTE

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté du 26 janvier 2021 désignant les représentants des collectivités territoriales ou des autres groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau est complété par :

M. Bastien CORITON	Commune de Rives en Seine
Mme Béatrice LEJEUNE	Commune de Bailleul-sur-Thérain
Mme Odile HANTZ	Commune de Gaillon

M. Olivier FERREIRA	Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Brèche
----------------------------	--

Article 2 : Les parlementaires désignés pour siéger au comité de bassin Seine Normandie au sein collège des collectivités territoriales et des parlementaires sont :

M. Laurent SOMON , Sénateur de la Somme, titulaire
M. Xavier IACOVELLI , Sénateur des Hauts-de-Seine, suppléant,

Article 3 : L'article 3 de l'arrêté du 26 janvier 2021 est modifié comme suit : Mme AZIZA AKHMOUCHE est remplacée par **Mme Catherine CARRE**, personnalité qualifiée.

Article 4 : L'article 4 de l'arrêté du 26 janvier 2021, désignant les représentants du collège des usagers économiques est modifié comme suit :

- pour les membres désignés au titre de l'agriculture :

Mme Marie-Noëlle NOZACH remplace Mme Emeline CHOUMERT
--

-pour les membres désignés au titre de l'industrie:

Mme Bénédicte CHEVALIER remplace Mme Louise BARBIER
--

Article 5 : A l'article 5 de l'arrêté du 26 janvier 2021, au titre des représentants de l'État, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, délégué de bassin, et le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, sont remplacés par le directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, délégué de bassin, et son adjoint ou leurs représentants.

Article 6 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°IDF-2021-02-26-002 du 26 janvier 2021 demeurent inchangées.

Article 7 : Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur de bassin, la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, déléguée de bassin et la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Article 8 : Le présent arrêté prendra effet à sa date de signature.

Fait à Paris, le 18 Mai 2021

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Signé

Marc GUILLAUME